

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 13 mars 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (65r)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 13 mars 1884, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54456>

Copier

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 mars 1884](#)

Lieu de rédactionInconnu

Destinataire[Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieu de destination13, rue de Tournon, Paris

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Pouillet que Tisserant a obtenu la fixation de l'audience au 5 et 6 juin 1884 dans le procès contre Boucher et Cie pour le règlement des dommages pour contrefaçon d'émaillage, et que ce dernier l'informe que l'album comparatif des appareils Godin et Boucher se trouverait en sa

possession. Il lui demande d'adresser cet album à l'avocat Pouillet s'il le retrouve.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

13 mars

65

2/8

Monsieur Boret avocat à la C. de Cass.
13 rue de Courmon
Paris

M^r. Lissrand nous écrit de Nancy que les tribunaux
régleront dans les audiences des 5 & 6 juin prochain
la question de dommages intérêts ressortant du procès
Boucher (Contrefaçon d'armillage) en même temps M^r.
Lissrand nous demande si M^r. Pouillet avocat dans
cette affaire un document qu'il croit devoir se trouver
dans l'un de vos dossiers. C'est une sorte d'album
composé des dessins des appareils Godis & Boucher
mis en regard les uns des autres de manière à
faciliter la comparaison & à faire sortir du
premier coup d'oeil le plagiat que Boucher
va cepés d'exercer -

Si vous possédez ce document, veuillez l'adresser
à M^r. Pouillet et être assez obligeant pour en
informer M^r. Lissrand.

Aguez Monsieur mes très sincères salutations

Edouard